

Caisse des écoles : assemblée générale du jeudi 10 octobre 2019

Présents

Mrs DANNÉ Philippe.

Mmes TALABOT Martine, LOUVET Emmanuelle, DESCAMPS Véronique, MACKENZIE Anne.

Excusés

M. BRAVARD Ludovic : PROCURATION à Mme MACKENZIE Anne.

Mme GIRARDEAU Laëticia : procuration à Mme DESCAMPS Véronique.

M. JOSEPH Éric : procuration à Mme TALABOT Martine.

Mme LECHENNÉ-POUPEAU Laëticia : procuration à Mme DESCAMPS Véronique.

Mme LEMAY Hélène : PROCURATION à Mme MACKENZIE Anne.

Mr PÉNOT André.

Absents

M. LAFARGUE Frédéric, FLORES Pascal.

Mmes BERNARDES RAMOS Olinda, BARBIER Isabelle, BENAIR Émilie, LABARBE Laëticia, QUINIOU Sylvie.

Secrétaire de séance

Mme LOUVET Emmanuelle.

Monsieur le Maire, Président ouvre la séance à 20h30. Il rappelle l'importance de l'instance « Caisse des Écoles » comme un lieu partagé d'échanges, de prise de décision entre les élus, les parents d'élèves et les enseignants. Cette entité a été mise en place en 2002 par la volonté du conseil municipal.

Ses fonctions sont liées à :

- La gestion financière de tout ce qui concerne l'école : restauration scolaire, personnel municipal travaillant à l'école, matériel scolaire, sorties, ...
- Ses ressources sont la subvention communale et le don des bienfaiteurs.

Son comité, élu en assemblée générale, est composé de :

- Monsieur le Maire, Président.
- L'inspecteur de l'Éducation Nationale, ou son représentant, le directeur de l'école.
- Un membre de la société civile, proposé par le président et nommé par le préfet.
- Un tiers du conseil municipal.
- Le même nombre de parents d'élèves que de représentants du Conseil Municipal.

1. Rapport moral

Mme Louvet rappelle que la Caisse des écoles a mis en place une commission « restauration scolaire », réunissant les élus parents de la Caisse des écoles, élus municipaux, responsable de la restauration scolaire et Sylvie Bourdens, responsable du restaurant scolaire. Cette commission permet de suivre la qualité des repas servis aux enfants. Elle a pour base de travail la notation quotidienne et les observations de Sylvie Bourdens sur l'appréciation des enfants concernant les repas servis. Cette notation est ensuite analysée en réunion. La municipalité a fait le choix d'un nouveau prestataire « Restofrais » en octobre 2017.

2. Rapport financier

Monsieur le Président présente le rapport financier. Le budget voté en mars est de 163 636 €. Une grande partie de ce budget concerne la restauration scolaire et le personnel affecté à l'école. 19 792 € sont affectés au fonctionnement de l'école (fournitures scolaires, maintenance, jouets, matériel informatique, sorties, bus ...). Les recettes contiennent la participation financière des parents d'élèves pour la restauration scolaire, ainsi que la subvention communale de 95 500 €.

3. Élection des membres adhérents au sein du comité

Sont candidats : DESCAMPS Véronique, MACKENZIE Anne. Les candidates sont élues à l'unanimité au sein du Comité de la Caisse des écoles.

5 parents d'élèves étant nécessaires pour la composition du comité de la Caisse des écoles, une nouvelle assemblée générale sera convoquée après les vacances de Toussaint pour élire les 3 membres manquants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.